



Date de dépôt : 3 septembre 2025

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur l'activité, la gestion et la situation financière de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) pour l'année 2024

Le présent rapport expose l'activité, la gestion et la situation financière de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Il fait également référence aux activités de Cautionnement romand (CR), société coopérative dont l'antenne genevoise est assurée par la FAE.

Rappel historique de la FAE

C'est le 1^{er} décembre 2005 que le Grand Conseil a adopté la loi sur l'aide aux entreprises (LAE; rs/GE I 1 37) et la loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) (PA 410.00), actes fondateurs qui ont permis à la FAE de démarrer son activité au 1^{er} juillet 2006.

Cette création avait pour but de regrouper les multiples systèmes d'aide aux entreprises dispensés par la Fondation Start-PME pour les sociétés en démarrage, l'Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans (OGCM) et l'Etat par le biais de la loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries, du 20 février 1997 (LAPMI), abrogée le 11 mars 2006.

De plus, depuis le 18 juillet 2007, la FAE est devenu l'antenne cantonale de CR, permettant ainsi de bénéficier de la couverture par la Confédération des risques de cautionnement à concurrence de 65%, conformément à la législation fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises.

En outre, dans le but d'aider les entreprises à faire face à leurs besoins de trésorerie accrus durant la crise sanitaire, le Grand Conseil a adopté le 12 mars 2020 une modification de la LAE pour permettre à l'Etat de mettre à disposition de la FAE une ligne de crédit de 50 millions de francs. Cette disposition autorise la FAE à octroyer des prêts pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités pour des raisons exceptionnelles liées notamment à des crises sanitaires ou d'autres événements entraînant une paralysie du système économique. Cette disposition a permis à la FAE de répondre aux besoins de liquidités des PME relatifs à la crise sanitaire du COVID-19.

Prestations de la FAE

Les domaines d'activité en matière d'aide de la FAE sont :

- le cautionnement de crédits et de leasings commerciaux;
- la prise de participations minoritaires;
- le financement de mandats d'accompagnement ou d'audit relatifs à l'avenir économique et commercial d'une entreprise;
- l'avance de trésorerie;
- le prêt pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités pour des raisons exceptionnelles liées notamment à des crises sanitaires ou à d'autres événements entraînant une paralysie du système économique;
- le cautionnement exceptionnel pour soutenir l'économie : afin de répondre aux besoins des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités pour des raisons exceptionnelles, la FAE peut octroyer des cautionnements de crédits bancaires¹.

Pour assurer ses missions, la FAE dispose :

- d'un capital de dotation de 30 millions de francs versé par l'Etat et destiné à la prise de participations;

¹ Voir la loi relative aux aides financières extraordinaires de l'Etat destinées aux entreprises particulièrement touchées par la crise économique ou directement par les mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus, pour l'année 2021, du 29 janvier 2021 (loi 12863).

- d'une enveloppe de 10 millions de francs pour le financement des avances de liquidités et des prêts. L'Etat met à disposition de la FAE une ligne de crédit de 10 millions de francs afin de lui permettre de répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités;
- d'une ligne de crédit de 50 millions de francs, que le Conseil d'Etat peut débloquer si nécessaire par tranches de 10 millions de francs, afin de permettre spécifiquement à la FAE de répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités pour des raisons exceptionnelles liées notamment à des crises sanitaires ou à d'autres événements entraînant une paralysie du système économique;
- d'une indemnité monétaire annuelle pour 2024 de 5 millions de francs pour couvrir ses frais de fonctionnement, les frais liés aux mandats de coaching, d'expertise et d'audit, ainsi que la constitution des provisions liées aux risques des prestations octroyées;
- d'une garantie de l'Etat à hauteur de 140 millions de francs maximum pour couvrir les cautionnements².

Il est à noter qu'un contrat de prestations a été signé entre la FAE et l'Etat de Genève pour la période 2024-2027 comportant les objectifs qui lui ont été assignés.

Activités déployées au cours de l'année 2024

L'activité, en 2024, a été marquée par une nette croissance des montants accordés par rapport à l'exercice précédent et par un retour à des résultats plus conformes aux performances historiques.

Cette croissance s'inscrit dans une dynamique de reprise économique, où les entreprises ont progressivement retrouvé leur capacité à se projeter et à investir. Dans le même temps, les conditions d'accès au crédit bancaire se sont en partie durcies, et un nombre croissant de PME ont sollicité les dispositifs de soutien offerts par la FAE.

² En 2021, ce montant a été porté à 140 millions de francs par le biais de la loi relative aux aides financières extraordinaires de l'Etat destinées aux entreprises particulièrement touchées par la crise économique ou directement par les mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus, pour l'année 2021, du 29 janvier 2021 (loi 12863).

Statistiques de l'année 2024

62 entreprises ont bénéficié d'un soutien pour un montant cumulé de 16,9 millions de francs, en hausse de 18,5% quant au nombre de sociétés soutenues et de 57% quant au montant total octroyé. Cette progression se répercute sur l'ensemble des indicateurs annuels, tels que le montant octroyé par entreprise, qui se monte à 272 993 francs en 2024 (198 463 francs en 2023), la taille moyenne des entreprises soutenues, qui s'établit désormais à 12,5 équivalents temps plein (ETP), mais également sur le nombre total d'emplois appuyés, s'élevant à 773 ETP, soit plus du double par rapport à l'année 2023 (372 ETP).

Sur un volume d'engagement total accordé de 19,9 millions de francs, 16,3 millions de francs sont liés à l'octroi de cautionnements dont la très grande majorité des crédits cautionnés (90%) a été octroyée par l'intermédiaire de CR, pour un montant total de 15,2 millions de francs. Ce mécanisme de garantie, piloté à l'échelle régionale, a permis aux entreprises de bénéficier de financements bancaires avec une incidence en matière de risque limitée pour la FAE et le canton de Genève.

L'impact de la FAE ne se limite toutefois pas à ses engagements directs. Il convient également de souligner que la collaboration active avec les établissements bancaires partenaires a favorisé la mobilisation de 1,5 million de francs supplémentaires, débloqués directement par ces institutions en lien avec les dossiers soutenus par la FAE. Ce partenariat public-privé a produit une injection totale de 18,4 millions de francs au bénéfice direct du tissu entrepreneurial genevois.

En outre, les entreprises bénéficiaires ont également contribué elles-mêmes à l'effort d'investissement, en mobilisant des ressources internes significatives telles que fonds propres, investissements privés ou cautions de baux commerciaux, pour un montant global estimé à 24,5 millions de francs.

Au total, l'action de la FAE a généré un impact économique consolidé de 42,9 millions de francs sur l'exercice 2024.

Analyse des dossiers acceptés en fonction du stade de développement de l'entreprise

L'analyse des interventions de la FAE révèle une forte prédominance des entreprises en développement, représentant 48% des demandes (46% en 2023), ce qui met en évidence l'importance de l'accompagnement durant cette phase.

Les créations d'entreprises diminuent significativement à 13% (19% en 2023). La phase de démarrage d'une entreprise étant par essence plus difficile à financer par les outils de la FAE en raison de l'absence de recul quant aux performances effectives des projets.

Les demandes d'assainissement et de restructuration passent de 2% en 2023 à 6% en 2024, illustrant les effets sur les PME de l'environnement économique plus difficile.

Analyse par secteur d'activités

Sur le plan des emplois soutenus en 2024, les secteurs les plus importants sont : la restauration (27%), le commerce (18%) et l'industrie (21%). La prédominance du secteur de la restauration s'explique par la complexité accrue pour les entreprises de ce secteur de sécuriser un financement, désormais quasi impossible sans une garantie solide, en raison des difficultés économiques persistantes rencontrées. Il est à souligner que les secteurs plus dynamiques de l'économie ont un accès plus aisément au financement, ce qui explique la répartition des activités soutenues par la FAE.

Gestion des prêts Covid cantonaux

Comme évoqué dans le rappel historique de la FAE, le Grand Conseil a adopté le 12 mars 2020 une modification de la LAE pour permettre à l'Etat de mettre à disposition de la FAE une ligne de crédit de 50 millions de francs.

Cette disposition a autorisé la FAE à octroyer des prêts pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités en raison de la crise sanitaire du COVID-19.

La gestion de ces prêts Covid cantonaux octroyés entre 2020 et 2021 continue à mobiliser fortement les ressources de la FAE. Le bilan global des remboursements est satisfaisant, bien que les difficultés et des contentieux s'accentuent désormais. Au 31 décembre 2024, ce sont dorénavant 69% des montants décaissés qui ont été remboursés, pour des pertes totalisant 4,6%, mais 360 entreprises (80,3% des bénéficiaires initiaux) sont encore concernées.

Situation financière

Bilan

Au 31 décembre 2024, le bilan de la FAE présente un total de 58 890 266 francs composé :

- à l'actif, par des actifs circulants de 56 680 030 francs et des actifs immobilisés de 2 210 236 francs;
- au passif, par des capitaux étrangers à hauteur de 12 835 240 francs et des capitaux propres de 46 055 026 francs.

Comptes de résultats

Au niveau des comptes de résultat, les produits de l'exercice 2024 s'élèvent 5 209 139 francs. Ils sont composés des subventions reçues de l'Etat de Genève et des produits de fonctionnement.

Subvention de l'Etat de Genève

La subvention de l'Etat de Genève s'élève à 5 millions de francs et comprend 3 100 000 francs pour financer les prestations et 1 900 000 francs pour financer le fonctionnement de la FAE.

Revenus de fonctionnement

Ces revenus concernent principalement les rétrocessions de CR pour les frais d'étude et les taxes d'inscription relatifs aux dossiers. Ils se sont élevés en 2024 à 209 139 francs, contre 175 291 francs en 2023.

Les revenus de fonctionnement s'élèvent à 209 139 francs, en progression de 33 848 francs par rapport à 2023 (175 291 francs).

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement se sont élevées en 2024 à 1 790 823 francs, en augmentation de 25 330 francs par rapport à 2023 (1 765 493 francs).

Les principales charges de fonctionnement sont les suivantes :

Charges de personnel

Les salaires et charges sociales passent de 1 373 698 francs en 2023 à 1 422 791 francs en 2024, soit une hausse de 49 093 francs (3,5%).

Frais relatifs aux locaux, au mobilier et à l'informatique

Les frais relatifs aux locaux, au mobilier et à l'informatique pour l'année 2024 s'élèvent à 216 179 francs, contre 262 023 francs en 2023, soit une baisse de 45 844 francs (17,5%).

Frais relatifs au déploiement des activités

Ces frais concernent les frais postaux, téléphone et Internet, ainsi que les cotisations et abonnements, les frais refacturés, la promotion (marketing et publicité), les frais liés au contentieux, les honoraires juridiques, les honoraires de l'organe de révision, les frais de déplacement et de

représentation, les amortissements, les frais bancaires et le coût du cautionnement facturé par l'Etat de Genève.

Pour l'année 2024, ces frais se sont élevés à 136 253 francs, contre 118 373 francs en 2023, soit une augmentation de 17 880 francs (15,1%).

Coût net de fonctionnement

Le coût net de fonctionnement de la FAE s'est élevé à 1 581 684 francs en 2024, soit une baisse de 8 517 francs par rapport à 2023 (1 590 201 francs).

Résultat

Le résultat de la FAE est de 25 134 francs en 2024, contre 22 496 francs en 2023.

Conclusion

La FAE favorise non seulement le développement des entreprises, mais elle contribue également à préserver des emplois, à maintenir des savoir-faire précieux et à garantir la diversité essentielle du tissu économique genevois. Dans un contexte de crises successives, la FAE apporte un soutien essentiel aux PME genevoises.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Thierry APOTHÉLOZ

Annexe : Rapport annuel d'activité 2024 de la FAE

ANNEXE



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

2024





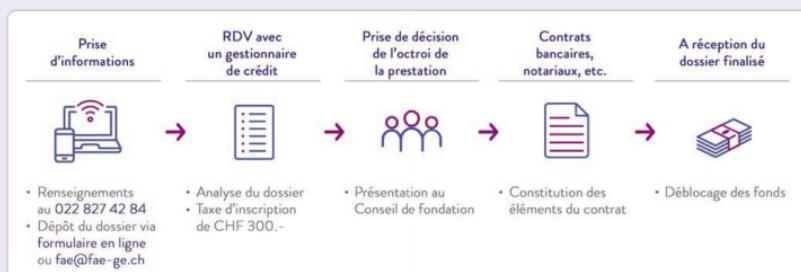
03 Sommaire

Mission et prestations	05
Message de la Conseillère d'État chargée du Département (DEE)	06
Message de la Présidente de la fondation	07
Conseil de fondation - Direction & Équipe	08
Base Légale	09
Message du Directeur	10
Chiffres clés 2024	11
Paroles d'entrepreneurs	12
Analyse de l'activité	14
Analyse des dossiers acceptés	15
Suivi des emplois	18
Analyse du portefeuille d'encours	19
Rapport de l'organe de révision	22
Bilan au 31.12.2024	24
Compte de résultat de l'exercice 2024	26

Pour bénéficier des aides de la FAE, l'entreprise doit satisfaire de manière cumulative aux conditions suivantes :

-  L'entreprise est localisée dans le canton de Genève
-  Elle respecte les conditions de travail en usage dans son secteur d'activité
-  Elle démontre sa viabilité et sa capacité à faire face à ses engagements financiers
-  Elle ne figure pas sur la liste des entreprises en infraction
-  Elle a un impact sur la création ou le maintien des emplois
-  Le soutien ne crée pas de distorsion de concurrence sur le marché cantonal
-  Le soutien est subsidiaire aux sources de financement traditionnelles
-  L'activité respecte les principes du développement durable

Processus d'une demande de financement auprès de la FAE :



05 Mission et prestations

En tant que fondation de droit public, la mission de la FAE est de contribuer au maintien d'une économie forte et diversifiée ainsi que de soutenir la création et la préservation des emplois à Genève.

Les prestations proposées par la FAE aux entreprises genevoises sont :

Cautionnement

Cautionnement de crédit commercial ou leasing de biens d'équipement.

Avance de Liquidités

Avance de liquidités jusqu'à un montant max. de CHF 250'000 par entreprise contre cession de factures.

Prise de participation

Prise de participation minoritaire, pour autant qu'un (ou plusieurs) investisseur(s) privé(s) injecte(nt) au minimum 55 % de l'augmentation de capital considérée.

Financement de mandats

Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit.

Le montant cumulé des prestations ne peut excéder CHF 4.4 millions par entreprise.

06

Message de Madame la Conseillère d'État

Aux côtés des acteurs et actrices de l'économie locale

Au moment où j'écris ces lignes, l'environnement économique est plus incertain que jamais. Certaines velléités venues d'outre-Atlantique ne favorisent pas la sérénité entrepreneuriale. Or, nous le savons, nos entreprises ont besoin de stabilité et de prévisibilité. C'est pourquoi je remercie la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) de participer pleinement à notre dispositif de soutien à l'économie locale. En 2024, à nouveau, la FAE a permis à de nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) genevoises d'accéder à des financements, leur permettant de saisir des opportunités de croissance et de consolider leurs activités dans le canton.

Au total, presque 17 millions de prêts ont été accordés à 62 entreprises avec le soutien de la FAE, soit une moyenne de plus de 270'000 frs par entité. Ces chiffres montrent à quel point l'activité de la FAE est indispensable, elle qui retrouve un volume de cautionnement supérieur à ce qu'il a été les années précédentes. C'est sans surprise les secteurs du commerce et de la restauration qui ont été les plus soutenus (58% du total des prêts), la construction (5%) et l'industrie (6%) arrivant loin derrière.

En tant que département de l'économie et de l'emploi (DEE), nous nous devons d'être aux côtés des acteurs et actrices de l'économie locale pour entendre leurs besoins et mener des politiques publiques efficaces. C'est ce que je fais avec mes équipes en travaillant en étroite collaboration avec les faîtières professionnelles, comme par exemple, celles du commerce local. A cet égard, mon département va lancer une importante consultation auprès des milieux du commerce dans l'optique d'établir un plan d'actions en faveur du secteur d'ici la fin de l'année 2025. De même, nous agissons main dans la main avec le secteur de la restauration, notamment par le biais de la refonte de la Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), afin de simplifier notamment les procédures entre administrés et administration.

En conclusion, permettez-moi encore de rendre hommage à l'excellent travail réalisé par le conseil de fondation, sous la présidence de Me Caroline Ferrero Menut, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs de la fondation dirigée par Monsieur Patrick Schefer. Leur dévouement et leurs compétences représentent une réelle valeur ajoutée pour le développement économique du canton de Genève. Je suis persuadée que la FAE continuera d'occuper une place essentielle dans l'accompagnement des entreprises genevoises et contribuera activement à la prospérité de notre canton.



"Nos entreprises ont besoin de stabilité et de prévisibilité. C'est pourquoi, je remercie la FAE de participer pleinement à notre dispositif de soutien à l'économie locale."

Mme Delphine Bachmann,
Conseillère d'État chargée du
Département de l'économie et de l'emploi

07

Message de la Présidente du Conseil de fondation

La FAE apporte une contribution majeure aux PME du canton de Genève

Depuis le 1er janvier 2025, les PME suisses doivent s'adapter à un paysage législatif qui a connu un changement significatif concernant le recouvrement des créances de droit public. Auparavant, le recouvrement de ces créances était poursuivi par la voie de la saisie, désormais, elles le sont par voie de la faillite, ce qui augmente leur risque de se retrouver dans une situation particulièrement délicate. Il est essentiel qu'elles disposent de trésorerie suffisante pour régler lesdites créances. De manière plus général, les entreprises sont également confrontées à une situation politique / économique actuelle incertaine, en raison notamment des conflits mondiaux, de l'inflation, de l'augmentation des coûts des matières premières ou encore des défis environnementaux.

Dans ce contexte, les établissements bancaires se doivent d'adopter une attitude plus prudente face aux risques. Elles se montrent plus sélectives dans l'octroi de crédits en analysant rigoureusement les capacités de remboursement, exigent davantage de garanties et peuvent appliquer des taux d'intérêt plus élevés.

C'est précisément dans ce cadre que le rôle de la FAE s'avère essentiel et demeure un levier primordial pour soutenir les PME. En mettant à leur disposition son expertise, ses conseils, ses garanties ainsi que son appui financier — que ce soit sous forme de prêts cautionnés, d'avances de liquidités

ou de mandats d'expertise et de conseil — la FAE contribue activement à renforcer la confiance des établissements bancaires et à faciliter l'accès au financement pour les entreprises.

La FAE apporte une contribution majeure aux PME du canton de Genève permettant non seulement la création de nombreuses PME mais aussi le transfert de celles-ci ou encore l'apport de liquidités dans des phases de difficultés financières.

Je tiens à saluer le travail de toute l'équipe de la FAE et notamment de son directeur, Monsieur Patrick Schefer, grâce à la rigueur et la compétence desquels la FAE est en mesure d'apporter des prestations de grande qualité.

Je remercie également chaleureusement Madame Delphine Bachmann, Conseillère d'Etat, pour son implication et son soutien apporté à la fondation, lui assurant une dynamique essentielle pour remplir avec succès sa mission.

"Le rôle de la FAE s'avère essentiel et demeure un levier primordial pour soutenir les PME, en mettant à leur disposition son expertise, ses conseils, ses garanties ainsi que son appui financier."

Me Caroline Ferrero Menut,
Présidente de la fondation,
Avocate au barreau de Genève



08 Conseil de fondation | Direction & Équipe

Le Conseil de fondation se compose de neuf membres nommés par le Conseil d'État, deux membres étant élus par le Grand Conseil.

PRÉSIDENTE

Mme Caroline Ferrero Menut
Avocate au barreau de Genève

VICE-PRÉSIDENT

M. Pascal Rivollet
Expert-fiduciaire diplômé, Genève

MEMBRES

Mme Aurore Bui
Consultante en innovation sociale (jusqu'à 01.2024)

M. Yan Giroud

Représentant des partenaires sociaux (UNIA-GE)
(depuis 11.2024)

Mme Camille Grange

Entrepreneure, Genève (depuis 02.2024)

M. Blaise-Eric Hatt-Arnold

Directeur des investissements d'une caisse de pension
(jusqu'à 01.2024)

Mme Fabienne Knapp

Experte en financement d'entreprises, Genève (**)
(jusqu'à 01.2024)

Mme Maren Knieff Clerc

Entrepreneure, Genève (**) (depuis 02.2024)

M. Anthony Montes

Représentant l'Union des associations patronales
genevoises (UAPG) (*)

M. Howard Nobs

Juriste - Assistant parlementaire (depuis 02.2024) (**)

M. Cédric Ricou

Entrepreneur, Genève

Mme Maria Schaffter

Experte en financement d'entreprises, Genève

REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ÉTAT

M. Kustrim Reka

Département de l'économie et de l'emploi (DEE) (*)

(*) également représentant du canton de Genève au Conseil d'administration de Cautionnement romand

(**) membres désignés par le Grand Conseil

DIRECTEUR

M. Patrick Schefer

SOUS-DIRECTRICE

Mme Carla Zumbo
Gestionnaire financement PME

COLLABORATEUR.TRICE.S

Mme Marie Birraux-Verdonnet
Gestionnaire financement PME

M. Guillaume Bony

Gestionnaire financement PME
(depuis 08.2024)

Mme I-Tung Leung

Assistante administrative financements

M. Sébastien Murset

Gestionnaire financement PME

Mme Sandrine Pidoux

Comptable
(jusqu'à 11.2024)

Mme Monica Rios

Comptable
(depuis 10.2024)

M. Yann Schnyder

Gestionnaire financement PME
(jusqu'à 03.2024)

Mme Michèle Serquier

Assistante direction

Mme Emilie Somrani

Chargée de communication et
d'administration



09 Base Légale

La Fondation d'aide aux entreprises (FAE) est une fondation de droit public, dont la mission est d'apporter des solutions de financement aux entreprises basées dans le canton de Genève.

Mise en oeuvre en 2006 par l'État de Genève pour remédier aux difficultés de financement rencontrées par les entreprises, la fondation vise à soutenir les PME afin de contribuer à la création et à la préservation des emplois dans le canton.

La FAE et son activité sont régies par :

- **la Loi sur l'aide aux entreprises (LAE)**
- **la Loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (LFAE),**

votées par le Grand Conseil genevois le 1^{er} décembre 2005, entrées en vigueur le 11 mars 2006 et modifiées à différentes reprises, notamment les 15 mai 2009, 4 décembre 2015, 12 mars 2020, 29 janvier 2021 et 8 avril 2022.

Ce dispositif législatif est complété par le Règlement d'application de la loi sur l'aide aux entreprises (RAE) adopté le 21 juin 2023 par le Conseil d'État.

Dans ce contexte, la FAE est au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'État de Genève pour la période 2024 à 2027.

Depuis 2007, la FAE est également reconnue en qualité d'antenne genevoise de Cautionnement romand, société coopérative (ci-après CR). Elle est ainsi habilitée à proposer aux entreprises genevoises la prestation de cautionnement fédéral, régie par la Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises adoptée en date du 6 octobre 2006. A ce titre, l'État de Genève n'assume que la part de risques de 35 % non couverte par la Confédération sur les cautionnements accordés par Cautionnement romand, par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.

CAUTIONNEMENT
ROMAND



10 Message du Directeur

Rapport d'activité

Conformément à sa mission, la FAE intervient à titre subsidiaire afin de faciliter l'accès au financement pour des entreprises viables établies dans le canton de Genève. Au-delà de son rôle de soutien financier, son objectif est de contribuer au développement des PME genevoises créatrices d'emplois, en veillant à préserver une économie locale forte et diversifiée.

L'activité en 2024, le 19^e exercice en date, est marquée par une nette croissance des montants accordés par rapport à l'exercice précédent et un retour à des résultats plus conformes aux performances historiques, la première fois depuis la crise sanitaire.

Ainsi, 62 entreprises ont bénéficié d'un soutien, correspondant à un total de 67 prestations accordées, pour un montant cumulé de CHF 16,9 millions. Cette progression se répercute favorablement sur l'ensemble des indicateurs annuels, tels que le montant moyen octroyé, en hausse de 37,5 % pour atteindre CHF 272'993, la taille moyenne des entreprises soutenues, qui s'établit désormais à 12,5 équivalents plein temps (EPT - soit une augmentation de 81,1 %), mais également sur le nombre total d'emplois appuyés, s'élevant à 773 ETP, soit plus du

double par rapport à l'année 2023.

Les aléas impactant la conjoncture économique et donc la santé financière des entreprises se succèdent dorénavant à un rythme de plus en plus accéléré. Il n'est donc pas étonnant que la demande pour un soutien au financement reste élevée. En revanche, la FAE observe depuis quelques mois une augmentation des sollicitations provenant d'entreprises déjà établies, souvent de taille plus importante, parfois en difficulté, ce qui contraste avec la situation des années précédentes.

Le volume des demandes de financement émanant d'entreprises du commerce et de la restauration est demeuré à un niveau conséquent cette année encore. Cette tendance résulte principalement d'une politique bancaire plus stricte pour ces secteurs d'activité jugés plus à risque. Ceci étant, la part accrue constatée dans les engagements en cours doit être nuancée. En effet, la hausse en pourcentage observée n'est pas réellement liée à une croissance des interventions, le nombre de dossiers du commerce et de la restauration acceptés par la FAE étant resté relativement stable depuis plusieurs années. Elle s'explique plutôt par la récente diminution des demandes d'autres branches.



"Depuis le lancement de ses activités en 2006, la Fondation d'aide aux entreprises s'est affirmée comme un partenaire essentiel du financement des PME à Genève."

M. Patrick Schefer,
Directeur de la Fondation d'aide aux entreprises

11 Chiffres Clés 2024

773

emplois soutenus

* moyenne : 750

62

demandes acceptées

* moyenne : 60

16.9 CHF

millions accordés

* moyenne : 15.9 Mios

272'993

acceptés par
entreprise en moyenne

* moyenne : 269'541.-

* Moyenne historique hors prestations Covid

Il est cependant à préciser que la FAE n'enregistre pas de hausse significative du taux de défaut des entreprises soutenus dans ces secteurs, du fait certainement d'une analyse et sélection minutieuses.

La gestion des prêts covid cantonaux accordés par la FAE entre 2020 et 2021 continue à mobiliser fortement les ressources. Le bilan global des remboursements est satisfaisant, bien que les difficultés et contentieux s'accentuent désormais. Au 31 décembre 2024, c'est dorénavant 73.6 % des montants décaissés qui ont été remboursés. Néanmoins seul 19.6 % des prêts ont été intégralement réglés.

Depuis le lancement de ses activités en 2006, la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) s'est affirmée comme un partenaire essentiel du financement des PME à Genève. Elle collabore étroitement avec toutes

les banques commerciales et jouit de la reconnaissance des différents acteurs économiques du canton, lui permettant de remplir efficacement, notamment grâce à sa collaboration avec Cautionnement romand, son rôle en faveur des PME genevoises.

Si l'impact à l'échelle macro-économique du canton reste fortement limité du fait des spécificités de sa mission, c'est tout de même près de 1'400 entreprises soutenues pour un montant cumulé de CHF 320 millions et plus de 17'300 emplois qui ont été créés ou maintenus depuis l'origine.

Certes, toutes les demandes ne peuvent pas être soutenues, les critères étant stricts et la sélection rigoureuse mais la FAE a permis, permet et permettra encore dans le futur aux sociétés temporairement plus fragiles de passer un cap et devenir des acteurs pérennes du canton.

12 Paroles d'entrepreneurs



CABINET DENTAIRE CHRISTELLE GUILLOUD SARL

Le cabinet dentaire de la Dresse Christelle Guilloud, situé à Carouge, allie expertise et technologies modernes. Notre équipe expérimentée assure une prise en charge complète, de la prévention à la chirurgie implantaire. Après une formation à l'Université de Genève et une expérience hospitalière et privée, j'ai repris progressivement le cabinet du Dr Vionnet, fondé en 1976, lors de son départ à la retraite.

L'un des plus grands défis a été de concilier ma carrière et ma vie familiale, notamment lors de mes grossesses en 2020 et 2023. Pendant ces périodes, j'ai fait face à un manque de soutien de ma banque et des assurances, qui ne prenaient pas en compte la perte de chiffre d'affaires liée à mon congé maternité. Ma première grossesse, en pleine crise du COVID, a été particulièrement difficile, et la situation s'est répétée en 2023, lorsque ma banque a refusé d'aménager mon emprunt, m'exhortant à ne pas interrompre mon activité.

Grâce à l'intervention rapide de la FAE j'ai pu faire sécuriser mon emprunt et obtenir une suspension temporaire de mes remboursements durant mon congé maternité.

Aujourd'hui, mon cabinet est solide, mon équipe soude, et chaque défi a renforcé mes compétences, me permettant d'exercer avec passion et sérénité.

Dresse Christelle Guilloud

PROGETTO ALMA SARL

Arrivé à Genève en 2003 pour un doctorat en Histoire de la Médecine, Angelo Albrizio, originaire des Pouilles, se découvre une passion pour l'artisanat fromager.

En 2010, il fonde Casa Mozzarella, un atelier artisanal où du lait frais, collecté localement par les Laiteries Réunies de Genève, est transformé à la main selon la tradition des maîtres fromagers des Pouilles. Son premier laboratoire, situé à la rue Dizerens séduit rapidement par la qualité de ses produits et de sa production visible au public. En 2015, la fabrication s'installe à Plan-les-Ouates, et en 2022, l'atelier historique devient un espace de restauration. Avec des points de vente à la Halle de Rive et au Manora de Genève, l'aventure continue.

En 2025, grâce au soutien de la FAE, Casa Mozzarella franchit une nouvelle étape importante dans son expansion : la création d'un nouvel atelier de fabrication plus grand, conçu pour répondre à une demande grandissante. Ce nouvel espace intégrera également une épicerie-restaurant à Plan-les-Ouates. Ce soutien a été essentiel pour financer les investissements nécessaires et assurer la trésorerie du projet.

L'histoire continue...

Angelo Albrizio | Directeur





BIEDERMANN SA

Biedermann SA, menuiserie et entreprise de charpente fondée en 1886, est implantée depuis plus d'un siècle à Chêne-Bougeries et intervient sur l'ensemble du canton genevois. Spécialisée dans le travail du bois massif, son équipe de 17 collaborateurs excelle dans la fabrication, la restauration et l'assainissement de fenêtres patrimoniales pour les bâtiments anciens, ainsi que dans la conception et la mise aux normes de portes palières. L'entreprise réalise également des projets de menuiserie contemporaine et assure la restauration ou la création de charpentes.

À la tête de la société depuis quatre générations, la famille fondatrice, sans descendance, avait prévu sa transmission. Grâce au soutien de la FAE, j'ai pu structurer le financement et finaliser l'acquisition en moins de trois mois, signant ainsi la reprise en janvier 2025.

Les activités et le développement de la société se poursuivent sereinement, portés par notre engagement à perpétuer son savoir-faire. Nous sommes fiers de valoriser son héritage en faisant évoluer son identité visuelle pour mettre en lumière le prénom Émile, symbole des quatre générations qui ont façonné son histoire.

David Gérard | Directeur



VISITALY SA

Grâce au soutien financier de la Fondation d'Aide aux Entreprises (FAE), Visitaly a pu concrétiser son ambition : offrir une expérience gastronomique italienne authentique au cœur de Genève. L'accompagnement de la FAE a permis de sécuriser les investissements nécessaires pour le développement du restaurant, notamment l'aménagement du lieu, l'acquisition d'équipements de qualité et la gestion des premières étapes d'exploitation. Avec cette aide précieuse, Visitaly a pu se concentrer sur l'essentiel: proposer une cuisine raffinée, un service d'exception et une ambiance chaleureuse, fidèles aux traditions italiennes. Aujourd'hui, le restaurant connaît une belle croissance et attire une clientèle fidèle en quête de saveurs méditerranéennes. Nous remercions la FAE pour son soutien et son engagement auprès des entrepreneurs !

Fabrice Giangreco | Directeur



VISITALY

RUSSO SANITAIRES SARL

Nous souhaitons exprimer notre sincère gratitude envers la FAE qui a su être à notre écoute. Grâce à leur aide nous avons pu surmonter des défis majeurs et continuer à faire croître notre entreprise dans un contexte économique difficile tout en nous permettant d'aménager nos locaux.

Au-delà du financement, nous remercions également leur collaborateur pour leur extrême gentillesse et leur soutien.

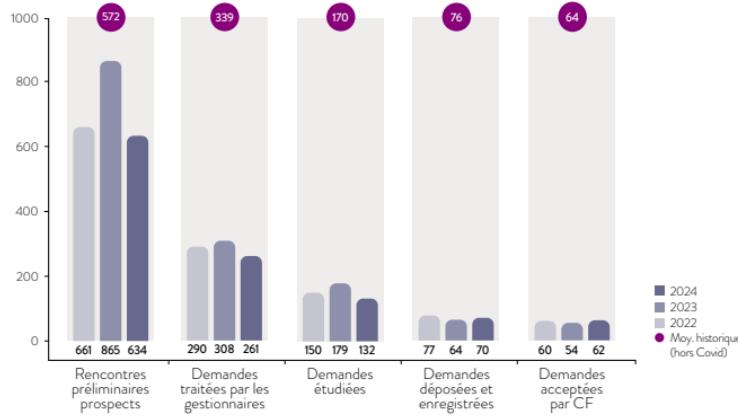
Toute l'équipe Russo Sanitaires

RussoSanitaires



14 Analyse de l'activité

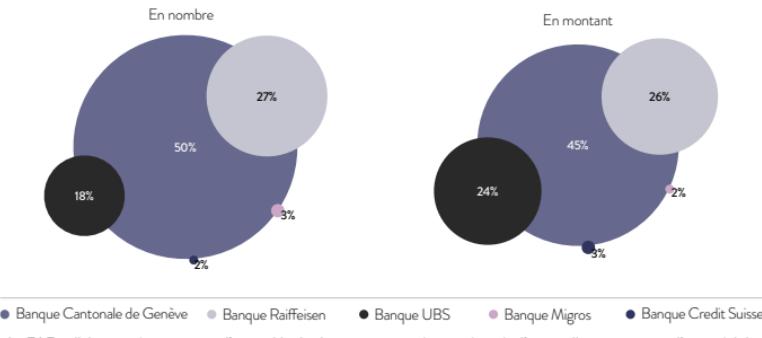
Activité FAE 2022 / 2023 / 2024



Après une année 2023 marquée par un niveau record de sollicitations, l'exercice 2024 témoigne d'un retour à des chiffres plus conformes aux tendances historiques. Cette évolution semble résulter de la clarification apportée à nos critères d'intervention via notre site internet et nos campagnes digitales ciblées. Les canaux de contact principaux restent dominés par le numérique (47 %), suivi des banques (25 %), puis d'autres canaux tels que les recommandations ou réseaux professionnels (28 %).

Malgré une part inférieure en volume, les demandes issues directement des banques demeurent les plus qualitatives, représentant 39 % des dossiers soumis au Conseil de fondation et confirmant, une fois encore, la solidité des partenariats construits avec les institutions financières. Grâce à une orientation mieux maîtrisée en amont, près de 10 % des prospects ont été présentés au Conseil de fondation, avec un taux d'acceptation atteignant 86 %, soulignant la qualité des évaluations réalisées et la pertinence des mécanismes de sélection mis en place.

Prestations FAE et CR par banque partenaire

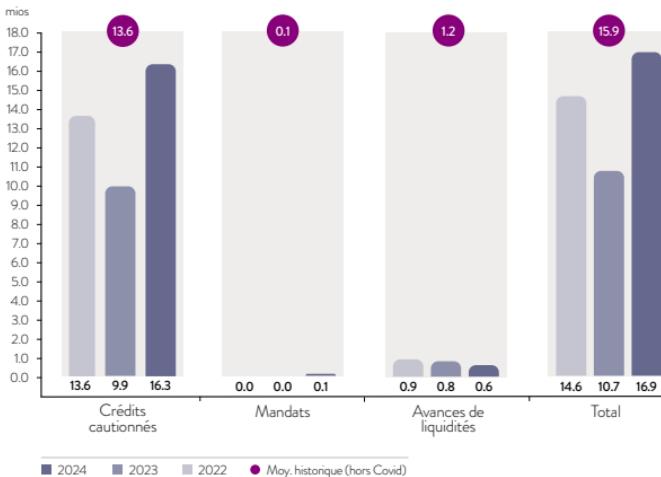


● Banque Cantonale de Genève ● Banque Raiffeisen ● Banque UBS ● Banque Migros ● Banque Credit Suisse

La FAE collabore activement avec l'ensemble des banques partenaires, mais trois d'entre elles concentrent l'essentiel de l'activité. La Banque Cantonale de Genève, les Banques Raiffeisen et la Banque UBS représentent 95 % des interventions, une répartition similaire à celle observée en volume, confirmant leur rôle structurant dans le dispositif de soutien.

15 Analyse des dossiers acceptés

Engagements accordés FAE et CR



En cours d'année, la FAE a accompagné 62 entreprises genevoises, représentant un volume total d'engagements accordés de CHF 16.9 millions. Ce chiffre traduit une hausse significative par rapport à l'exercice précédent, encore marqué par le déséquilibre économique lié à la crise sanitaire, combiné à une incertitude toujours élevée des marchés.

La croissance observée en 2024 s'inscrit dans une dynamique de reprise économique, où les entreprises ont progressivement retrouvé leur capacité à se projeter et à investir. Dans le même temps, les conditions d'accès au crédit bancaire se sont en partie durcies, et un nombre croissant de PME ont sollicité les dispositifs de soutien offerts par la FAE.

La très grande majorité des crédits cautionnés (90 %) a été octroyée par l'intermédiaire du Cautionnement Romand, pour un montant total de CHF 15.2 millions. Ce mécanisme de garantie, piloté à l'échelle régionale, a permis aux entreprises de bénéficier de financements bancaires avec une incidence en termes de risque limitée pour la FAE et le canton de Genève.

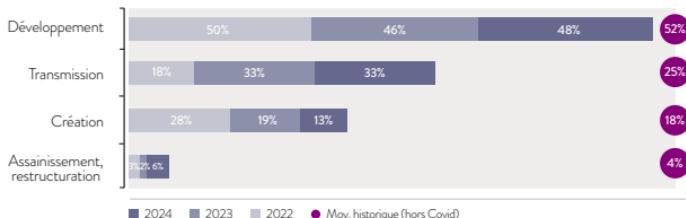
En complément, la collaboration active avec les établissements bancaires partenaires a favorisé la mobilisation de CHF 1.5 million supplémentaires, débloqués directement par ces institutions en lien avec les dossiers soutenus par la FAE. Ce partenariat public-privé a produit une injection totale de CHF 18.4 millions au bénéfice direct du tissu entrepreneurial genevois.

L'impact de la FAE ne se limite toutefois pas à ses engagements directs. Les entreprises bénéficiaires ont en effet contribué elles-mêmes à l'effort d'investissement en mobilisant des ressources internes significatives, telles que fonds propres, investissements privés ou cautions de baux commerciaux, pour un montant global estimé à CHF 24.5 millions. En tenant compte de l'ensemble de ces ressources, l'effet de levier généré par les interventions de la FAE est estimé à 2.5. Cela signifie que chaque franc engagé par la FAE a engendré CHF 2.50 d'investissement global, qu'il soit public, privé ou mixte.

Au total, l'action de la FAE a généré un impact économique consolidé de CHF 42.9 millions sur l'exercice, témoignant non seulement de la pertinence des outils financiers proposés par la FAE, mais également de son rôle en lien avec l'ensemble des acteurs de la place, y compris les établissements bancaires partenaires. Elle confirme également la capacité de la FAE à agir comme catalyseur de développement, dans un contexte économique exigeant et en constante mutation.

16 Analyse des dossiers acceptés (suite)

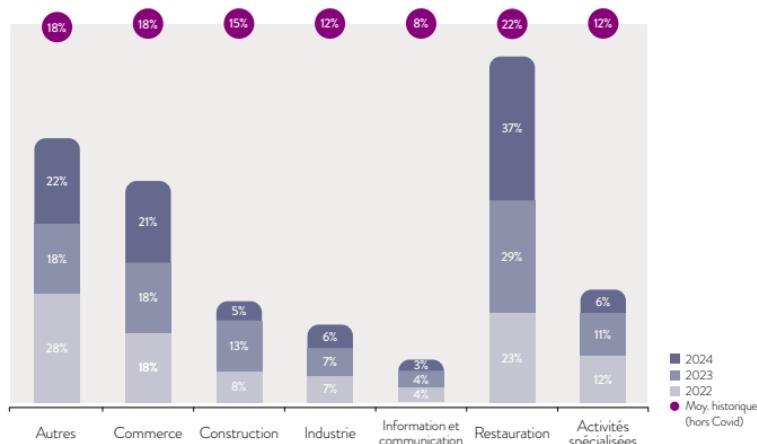
Demandes FAE et CR par stade de développement



L'analyse des interventions de la FAE révèle une forte prédominance des entreprises en développement, représentant 48 % des demandes, ce qui met en évidence l'importance de l'accompagnement durant cette phase. Les créations d'entreprises diminuent significativement à 13 %. Il est cependant à relever que cette réduction proportionnelle n'est pas marquante en volume, au vu de la croissance

des demandes pour les autres stades. Les demandes d'assainissement et de restructuration passent de 2 % à 6 %, illustrant les effets sur les PME de l'environnement économique plus difficile. Les transmissions d'entreprises restent stables à 33 %, confirmant l'importante activité de la FAE dans ce segment depuis plusieurs années.

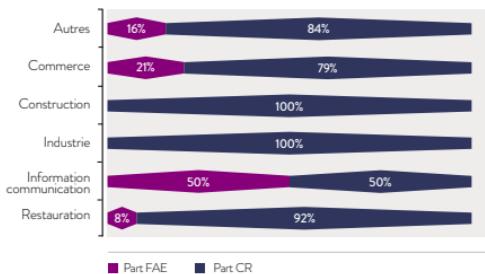
Prestations accordées FAE et CR par secteur d'activité (en nombre)



En 2024, trois secteurs concentrent à eux seuls 80 % des interventions de la FAE : la restauration (37 %), les activités dites « autres » (22 %) et le commerce (21 %). Cette forte concentration traduit la poursuite des réorientations amorcées depuis la crise sanitaire, avec un recentrage sur les domaines les plus exposés ou en tension. La prédominance du secteur de la restauration s'explique par la complexité accrue pour les entreprises de ce secteur de sécuriser un

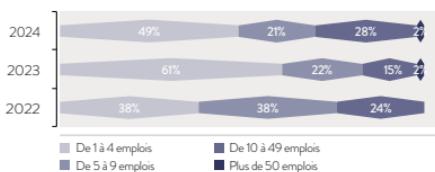
financement, désormais quasi impossible sans une garantie solide, en raison des difficultés économiques persistantes rencontrées. Face à ces défis, la FAE adapte son soutien de manière ciblée et réactive, tout en limitant les risques, signe de sa capacité à accompagner les mutations structurelles tout en consolidant les secteurs stratégiques du tissu économique local.

Répartition FAE et CR des prestations accordées par secteur d'activité (en nombre)



La majorité des soutiens reste attribuée par le biais du système fédéral de cautionnement (CR). Cette configuration confirme le rôle central de CR dans le dispositif, expliqué par le risque plus limité que cela constitue pour la FAE et le canton. Les interventions directes de la FAE, concernent en priorité des situations spécifiques, hors du champ d'intervention de CR. Ces ajustements affirment la complémentarité des deux dispositifs.

Analyse des dossiers acceptés par nombre d'emplois



La taille des entreprises soutenues s'est accrue en 2024 pour revenir à un niveau plus proche des chiffres historiques de la FAE. Si les interventions restent majoritairement auprès des PME employant moins de 4 personnes, qui représentent 49 % des dossiers en 2024, contre 61 % en 2023, une hausse notable des soutiens a été enregistrée au bénéfice des entreprises de 10 à 49 emplois, passant de 15 % à 28 %. Elle reflète une diversification des profils soutenus et explique en partie l'évolution du montant total accordé.

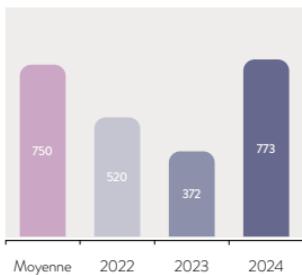
Analyse des dossiers acceptés par montant accordé



Le montant moyen d'intervention par entreprise de CHF 272'993 en 2024 enregistre une forte croissance, revenant au niveau historique et dépassant même légèrement la moyenne enregistrée par la FAE depuis sa création (CHF 269'541). Les interventions de moins de CHF 100'000 diminuent, tandis que les tranches supérieures progressent, reflétant un recentrage sur des montants intermédiaires. Conformément à la Loi sur l'aide aux entreprises, la FAE module ses interventions selon la taille, l'emploi et le risque financier, tout en garantissant une répartition cohérente des ressources.

18 Suivi des emplois

Nombre d'emplois soutenus



Le soutien de 773 emplois marque un net rebond par rapport à 2023 (372 emplois), retrouvant un niveau proche des standards historiques. Cette progression s'explique par un rééquilibrage en faveur d'entreprises de taille intermédiaire, générant un volume d'emplois plus conséquent.

Moyenne des emplois par entreprise soutenue

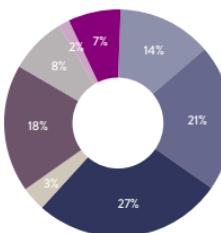


La moyenne des emplois soutenus par entreprise remonte ainsi à 12.47 atténuant la tendance baissière observée depuis la pandémie. Malgré une demande toujours soutenue de la part des petites structures, cette évolution suggère une reprise de la dynamique de croissance.

Répartition sectorielle des emplois soutenus

Les secteurs secondaires et tertiaires demeurent au cœur de l'intervention économique de la FAE, avec une concentration marquée dans des domaines à forte intensité de main-d'œuvre. La Restauration (27 %), l'Industrie (21 %), le Commerce (18 %) et la Construction (14 %) figurent en tête des activités soutenues, révélant un engagement constant tourné vers les domaines les plus exposés aux fluctuations conjoncturelles, où l'accès au crédit bancaire reste souvent plus délicat. Cet état de fait découle directement de la raison d'être de la fondation et est parfaitement conforme avec la mission qui lui est confiée.

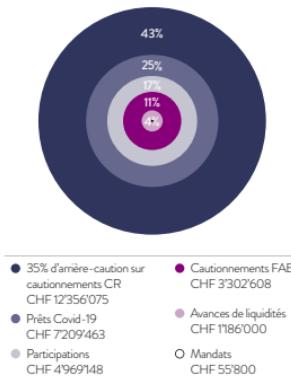
Les autres secteurs occupent une place plus modeste mais témoignent de la grande diversité d'activité des acteurs économiques du canton. Ils regroupent des domaines variés comme les services à la personne, les transports, la santé, les loisirs, ou encore les métiers du savoir et de l'expertise.



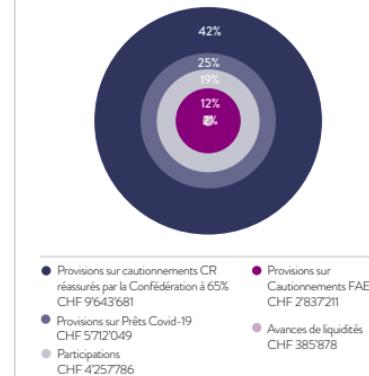
- Construction
- Industrie
- Restauration
- Information et communication
- Activités spécialisées
- Enseignement
- Autres

19 Analyse du portefeuille d'encours à fin 2024

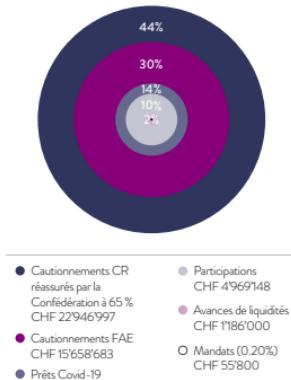
Répartition de l'engagement FAE de CHF 29.1 mios par prestation



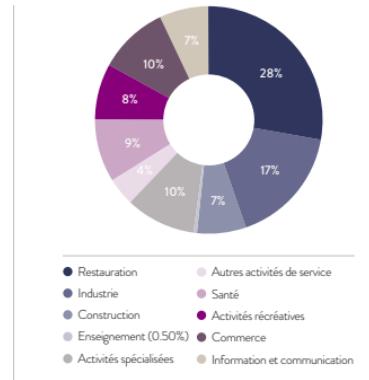
Provisions de CHF 22.8 mios sur l'engagement FAE



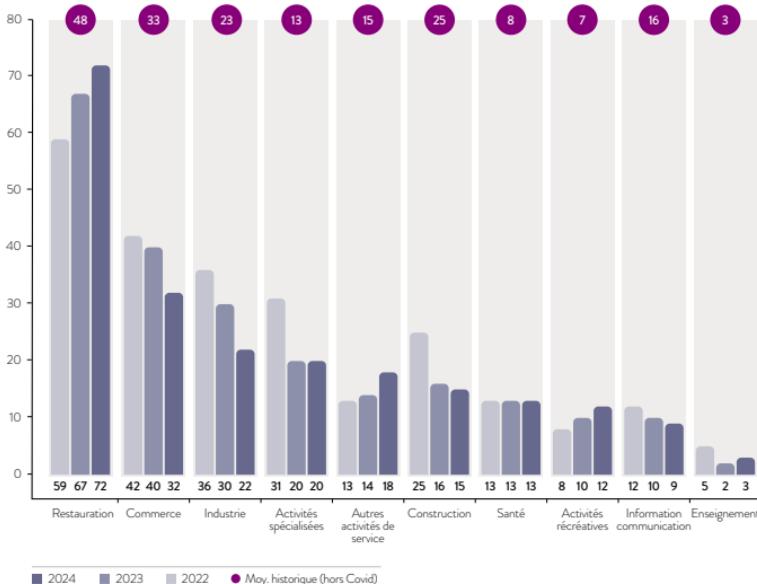
Répartition de l'engagement de CHF 52 mios FAE et CR par prestation



Répartition sectorielle de l'engagement de CHF 44.8 mios FAE et CR (hors Covid)



Répartition du portefeuille clients FAE et CR par secteur d'activité en nombre



À fin 2024, les engagements en cours de la FAE (hors prêts Covid) s'élèvent à CHF 44.8 millions, en faveur de 216 entreprises genevoises. La répartition sectorielle reste dominée par trois domaines pour lesquels, historiquement, l'accès aux financements bancaires est plus délicat : la restauration, le commerce et l'industrie, qui concentrent ensemble près de 60 % des bénéficiaires. Ce poids structurel dans le portefeuille de la FAE reste stable, tout en laissant place à de nouvelles dynamiques.

On observe en effet une montée en puissance du secteur des services spécialisés – incluant notamment le conseil, l'ingénierie ou les activités juridiques – qui approche désormais 10 % des interventions, traduisant une évolution vers une économie plus orientée vers l'expertise et les prestations intellectuelles. La construction maintient sa place intermédiaire, tandis que les secteurs de l'information, de la communication et des services financiers demeurent modestes mais constants. La diversification du portefeuille s'accroît également, avec des interventions plus fréquentes dans l'éducation, la santé ou la recherche.

Concernant les prêts Covid, 360 entreprises sont encore concernées, pour un encours résiduel de CHF 7.2 millions, soit 26.4 % des montants octroyés initialement. En l'espace de quatre ans, deux tiers du montant des crédits ont été remboursés, mais seulement un cinquième en nombre de dossiers, témoignant de la résilience du tissu économique local et de l'efficacité du soutien ponctuel mis en place en complément de l'aide structurelle de la FAE.

Impact de la FAE pour l'économie du canton de Genève *

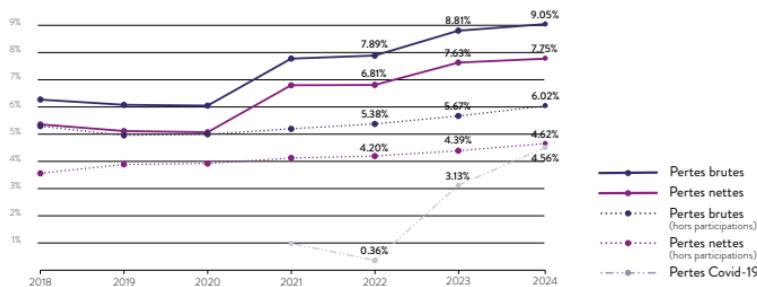
	2024	2023	2022
en nombre			
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS	3'258	3'890	4'986
Nombre moyen de salariés par entreprise	5.91	6.96	9.20
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS ETP	2'714	3'290	3'805
Nombre moyen de salariés ETP par entreprise	4.93	5.89	7.02
NOMBRE TOTAL D'APPRENTIS	82	102	176
Nombre moyen d'apprentis par entreprise	0.15	0.18	0.32
en milliers de CHF			
MASSE SALARIALE TOTALE	186'454	228'038	267'146
Masse salariale moyenne par entreprise	338	408	493
Salaire annuel moyen par collaborateur ETP	68.70	69.32	70.20
Cotisations sociales totales estimées **	29'833	36'486	42'743
Hors Covid (en milliers de CHF)			
CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ PAR LES ENTREPRISES (N-1)	383'963	522'381	446'622
Chiffre d'affaires moyen par entreprise	1'920	2'721	2'552
Impôts totaux - entreprises	1'845	2'310	1'750
Impôts totaux - estimation personnes physiques ***	27'968	35'067	40'411
TOTAL DES REVENUS FISCAUX GÉNÉRÉS	29'813	37'376	42'049

* sur la base des décomptes AVS (taux de réponse : 83% en 2024, 88 % en 2023, 90 % en 2022 et des comptes de résultat (taux de réponse : 78 % en 2023, 93 % en 2022, 93 % en 2021)

** sur la base d'un taux de cotisation moyen de 16 % de la masse salariale

*** sur la base d'un taux d'imposition moyen de 15 % de la masse salariale

Taux de perte FAE et CR



En 2024, les pertes enregistrées par la FAE s'élèvent à CHF 2'241'242, réparties sur 16 entreprises. Ce montant, en baisse par rapport à l'exercice précédent, reste élevé selon les standards historiques et reflète la fragilité persistante du contexte malgré des premiers signes de stabilisation.

Les cautionnements de crédit concentrent logiquement la majorité des pertes (71 %), puisqu'ils représentent près de 90 % de l'activité. Les participations représentent 11 % des pertes, tandis que les prêts Covid, toujours en phase de remboursement, en constituent 18 %.

22

Rapport de l'Organe de Révision



Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de

Fondation d'aide aux entreprises

Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'aide aux entreprises, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau de variation du capital et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision. Un tel rapport n'a pas été établi pour l'exercice 2024. Néanmoins, les informations y relatives sont incluses dans le rapport d'activité ou dans l'annexe aux comptes annuels.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de son flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC (en particulier la norme 21) et sont conformes à la loi suisse et aux statuts, ainsi qu'à la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées ».

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la directive transversale de l'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées », aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 31 janvier 2025

PKF Fiduciaire SA



SEO Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Signé sur Skribble.com

Olivier Volper
Expert-réviseur agréé
(personne ayant dirigé la révision)



SEO Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Signé sur Skribble.com

Yann Clerc
Expert-réviseur agréé

Annexes : - Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation du capital, tableau de flux de trésorerie et annexe) 2024

24

Bilan

Au 31 décembre 2024

ACTIF

CHF en 2024

CHF en 2023

ACTIF CIRCULANT

Liquidités

Caisse	401	452
Compte garantie sur avances de liquidités	197'374	190'981
Comptes courants État de Genève	56'254'269	50'008'619
	56'452'044	50'200'051

Réalisable

Débiteurs	94'645	83'530
Ducroire débiteurs	(4'205)	(4'205)
	90'440	79'326
Débiteurs - Avances de liquidités	490'419	321'114
Provision sur débiteurs - Avances de liquidités	(385'878)	(249'826)
	104'541	71'288
Débiteurs - Cautionnement FAE	1'696'884	1'210'526
Créance caution FAE à restituer	(1'696'884)	(1'210'526)
	0	0
Débiteurs - Arrière-caution 35% FAE pour CR	1'797'115	1'608'336
C/C État GE - Arrière-caution FAE	(1'797'115)	(1'608'336)
	0	0
Actifs de régularisation	33'005	10'500
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	56'680'030	50'361'166

ACTIF IMMOBILISÉ

Participation ex-FSPME	0	500'765
Dépréciation sur participation ex-FSPME	0	(500'765)
	0	0
Participations FAE	4'969'148	5'214'148
Dépréciation sur participations FAE	(4'257'786)	(4'513'411)
	711'362	700'736
Prêts franc fort	0	0
Provision sur Prêts franc fort	0	0
	0	0
Débiteurs - Prêts Covid-19	7'209'463	11'760'555
Provision sur débiteurs - Prêts Covid-19	(5'712'049)	(8'730'233)
	1'497'414	3'030'322
Immobilisations corporelles	1'460	1'947
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	2'210'236	3'733'005
TOTAL DE L'ACTIF	58'890'266	54'094'171

PASSIF

CHF en 2024

CHF en 2023

CAPITAUX ÉTRANGERS**Capitaux étrangers à court terme**

Dettes à court terme	49'013	107'145
Passifs de régularisation	82'238	68'592
Mandats d'audit à payer	25'700	0

Capitaux étrangers à long terme

Provisions sur cautionnements	12'480'892	14'495'104
Subvention de fonctionnement non dépensée à restituer à l'échéance de contrat	0	125'236
Fonds de garantie à restituer	197'397	191'005

TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS

12'835'240

14'987'082

CAPITAUX PROPRES

Capital	30'000'000	30'000'000
Capital de dotation	(8'490'707)	(8'245'707)
Résultat réalisé sur participations LFAE art. 23	21'509'293	21'754'293

Réserves

Part de subvention non dépensée sur prestations de 2012-2024	27900143	21'230'707
---	----------	------------

Résultat

Résultat reporté (lié aux dépréciations s/participat.)	(4'268'411)	(4'535'907)
Part du résultat annuel de fonctionnement à conserver 75%	570'551	375'702
Résultat de l'exercice sur prestations	25'134	22'496
Résultat de l'exercice sur fonctionnement, à répartir selon contrat de prestations	318'316	259'799
	(3'354'410)	(3'877'910)

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES

46'055'026

39'107'090

TOTAL DU PASSIF

58'890'266

54'094'171

26

Compte de Résultat de l'exercice 2024

	CHF en 2024	Budget 2024 en CHF	CHF en 2023
PRODUITS			
Subventions reçues de l'État de Genève			
Subventions reçues - prestations	3'100'000	3'100'000	4'150'000
Subvention reçues - fonctionnement	1'900'000	1'900'000	1'850'000
TOTAL DES SUBVENTIONS REÇUES	5'000'000	5'000'000	6'000'000
Produits de fonctionnement			
Taxes d'inscription	19'500	20'000	17'700
Rétroc. Cautionnement romand s/frais études	149'002	110'000	135'200
Honoraires sur dossiers FAE	24'115	0	9'900
Variation de provision pour perte sur débiteurs	0	0	(4'348)
Refacturat. liée aux commissions SAI & autres	15'600	12'000	11'400
Produits extraordinaires et financiers	922	14'000	1'091
Dotation / Dissolution de provisions	0	0	4'348
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	209'139	156'000	175'291
CHARGES			
Charges de fonctionnement			
Charges liées aux commissions SAI & autres	(15'600)	(12'000)	(11'400)
Charges de personnel	(1'422'791)	(1'660'000)	(1'373'698)
Loyer et charges	(147'340)	(164'000)	(145'215)
Entretien mobilier & matériel, installat., informat.	(68'839)	(80'000)	(116'808)
Charges d'administration	(75'232)	(77'000)	(56'527)
Communication	(54'081)	(46'000)	(44'807)
Autres charges d'exploitation	(6'940)	(17'000)	(17'039)
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	(1'790'823)	(2'056'000)	(1'765'493)
COÛT NET DE FONCTIONNEMENT	(1'581'684)	(1'900'000)	(1'590'201)
Résultat de fonctionnement	318'316	0	259'799
Subvention de fonctionnement non dépensée à restituer à l'échéance	(79'579)		(64'950)
Part du résultat annuel du fonctionnement à conserver 75 %	(238'737)		(194'849)

	CHF en 2024	Budget 2024 en CHF	CHF en 2023
Variation des provisions sur prestations			
Dotation à la prov. s/prestations s/exerc. en cours	(4'818'206)	(3'030'000)	(2'684'502)
Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. 2012-2024	6'696'366	0	6'508'972
Diss. de la prov. s/prêts Covid-19	3'018'184	0	2'662'016
	4'896'344	(3'030'000)	6'486'486
Mandats d'audit octroyés			
Mandats d'audit octroyés s/exercice en cours	(55'800)	(70'000)	0
Diss. de mandats d'audit s/exercices antérieurs	0	0	0
	(55'800)	(70'000)	0
Pertes sur prestations			
Pertes sur cautionnements honorés	(878'116)	0	(288'649)
Pertes sur avances de liquidités	0	0	(275'031)
Pertes sur prêts Covid	(392'992)	0	(756'241)
	(1'271'108)	0	(1'319'922)
Récupérations sur pertes antérieures			
Récupérations sur pertes de cautionnements	192'966	0	119'736
Récupérations sur contentieux prêts Covid-19	1'818	0	0
	194'784	0	119'736
Restitutions à l'État de Genève			
Restitutions des récupérations sur pertes antérieures	(194'784)	0	(119'736)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE I	6'669'436	0	9'316'564
Variation des réserves			
Subv. s/prestations non dép. s/exercice en cours	0	0	(1'395'498)
Subv. s/prestations trop dép. s/exercice en cours	1'774'006	0	0
Subv. s/prestations non dépensées s/ex. 2012-2024	(9'714'550)	0	(9'170'988)
Subv. s/mandat d'audit d'exercices ant. non utilisée	0	0	(70'000)
Pertes s/prêts Covid, s/avances de liquidités et s/cautionnements absorbées par les réserves	1'271'108	0	1'319'922
	(6'669'436)	0	(9'316'564)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE II	0	0	0
Résultat sur Immobilisations financières			
Variation de la provision sur participations	10'625	0	0
Diss. de la provision suite pertes s/participations	745'765	0	1'739'950
Gains sur ventes participations	0	0	0
Pertes sur participations	(731'256)	0	(1'717'454)
Attribution du gain sur part. aux fonds propres	0	0	0
	25'134	0	22'496
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	25'134	0	22'496



Nous vous remercions
de votre attention !

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES

Route de la Galaise 34

1228 Plan-les-Ouates

Tél. +41 (0)22 827 42 84

E-mail : fae@fae.ge.ch

④ Fondation d'aide aux entreprises

⑤ FAE Genève - Fondation d'aide aux entreprises



Avec le soutien de



POST TENEBRAS LUX